Envoyé en préfecture le 13/03/2026
Reçu en préfecture le 13/03/2026
Publié le
ID : 056-200059244-20260306-2026_D12-DE

DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE PONTIVY
COMMUNE D'EVELLYS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 6 mars 2026

Date de convocation : 27 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le six mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal d'EVELLYS, les membres du conseil municipal proclamés élus, se sont réunis à Evellys (Naizin) sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément aux articles L. 2121-10 et suivants du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :
Mme AMIOT-BOTUHA Carole, M. CADORET Philippe, M. CORRIGNAN Gérard, Mme GUEHENNEUX Fanny, M. GUILLEMET Jacques, M. JEGOUX Christian, Mme JEHANNO Emma, Mme JOSSO Jacqueline, M. LE BOT Jean-Pierre, M. LE CLAINCHE Laurent, Mme LE CLEZIO Nelly, M. LE MOING Christophe, M. ONNO Jean-Marc, Mme ROBIC Fabienne, M. SAMY Hugues

Absents ayant donné procuration :
M. DOLO Jean-Noël à M. JEGOUX Christian
Mme LE NEDIC Jeanne à Mme JEHANNO Emma
Mme LEVINÉ Christelle à M. GUILLEMET Jacques

nombre de conseillers en exercice	**24**
nombre de présents	15
nombre d'absents	8
nombre de votants	18
procurations	3
Quorum	**13**

Absents :
Mme BELLEC Aurélie
M. FRANCOIS Patrice
Mme HUMEAU Pauline
M. KERVARREC Stéphane
Mme PERRON Delphine
Mme RIO Sophie

Secrétaire de séance : Mme GUEHENNEUX Fanny

****

2026-D12 – Octroi des subventions communales 2026

La commission Finances et Numérique, Associations, Culture et Communication s'est réunie le 7 février 2026 et a étudié les montants alloués aux associations et piégeurs de ragondins.

La commission propose au conseil municipal d'octroyer les sommes suivantes :

Envoyé en préfecture le 13/03/2026
Reçu en préfecture le 13/03/2026
Publié le
ID : 056-200059244-20260306-2026_D12-DE

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS COMMUNALES 2026

COMMUNES DELEGUEES	ASSOCIATIONS	MONTANTS
NAIZIN	Les fous du volant	100,00 €
NAIZIN	Cyclotourisme Naizinois	300,00 €
EVELLYS	Ecole de foot	600,00 €
REMUNGOL	ES Remungol	1 600,00 €
EVELLYS	Evellys Running	500,00 €
NAIZIN	Football club Naizinois (dont 500€ de subvention exceptionnelle pour les 40 ans)	2 700,00 €
MOUSTOIR-REMUNGOL	Union Sportive Moustoir-Remungol	1 000,00 €
	SOUS-TOTAL SPORT	***6 800,00 €***
EVELLYS	FNACA	650,00 €
	SOUS-TOTAL PATRIOTIQUE	***650,00 €***
NAIZN	Association Gym Plaisir Naizin	200,00 €
REMUNGOL	Evel Detente Yoga	200,00 €
REMUNGOL	Fléchettes Club Remungol	300,00 €
REMUNGOL	Les Denver's (Fléchettes électroniques)	150,00 €
NAIZIN	Les Fées Créatives Naizinoises	100,00 €
REMUNGOL	Evellys Speaking	100,00 €
MOUSTOIR-REMUNGOL	Ceux qui sèment	100,00 €
EVELLYS	Motardes en Bretagne	100,00 €
	SOUS-TOTAL LOISIRS	***1 250,00 €***
MOUSTOIR-REMUNGOL	Société de chasse	200,00 €
NAIZIN	Société de chasse	200,00 €
REMUNGOL	Société de chasse	200,00 €
	SOUS-TOTAL ENVIRONNEMENT	***600,00 €***
MOUSTOIR-REMUNGOL	Comité d'Echanges et de Jumelage	600,00 €
MOUSTOIR-REMUNGOL	Ar Voustoer	210,00 €
MOUSTOIR-REMUNGOL	Ar Voustoer (frais électricité chapelle Moric)	25,00 €
	SOUS-TOTAL ANIMATION/CULTUREL	***835,00 €***
MOUSTOIR-REMUNGOL	Club de l'Amitié	100,00 €
NAIZIN	Club de l'Espoir	100,00 €
	SOUS-TOTAL ANCIENS	***200,00 €***
	TOTAL	**10 335,00 €**

Envoyé en préfecture le 13/03/2026
Reçu en préfecture le 13/03/2026
Publié le
ID : 056-200059244-20260306-2026_D12-DE

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS EXTERIEURES 2026

ASSOCIATIONS	MONTANTS
ADMR La Ruche - Moréac	250,00 €
Union départementale des sapeurs-pompiers du Morbihan	100,00 €
Rêves de clown	100,00 €
Les Restos du cœur	150,00 €
Accueil solidarité	300,00 €
Secours catholique	200,00 €
Association Hemera - Unité de soins palliatifs	100,00 €
La truite Locminoise	100,00 €
Trophée Centre Morbihan	1 000,00 €
SOS les Besogneux	300,00 €
Solid'Art et Ty	100,00 €
TOTAL	**2 700,00 €**

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SCOLAIRES

ASSOCIATIONS	MONTANT PAR ELEVE
Associations scolaires des écoles privées et publiques d'Evellys	37,00 €

SUBVENTIONS AUX PIÉGEURS DE RAGONDINS

DENOMINATION	MONTANT PAR PERSONNE
Piégeurs de ragondins	50,00 €

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- De valider les montants des subventions 2026 pour les associations communales, extérieures, scolaires et les indemnités pour les piégeurs de ragondins ;
- D'autoriser M. le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

POUR	18
CONTRE	0
ABSTENTION	0

Acte rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité
Et publication électronique le : 13/03/2026

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance
Fanny GUEHENNEUX

Le Maire,
Gérard CORRIGNAN

MAIRIE D'EVELLYS (Morbihan)